

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÈMENT (COUVERTURE D'UN CRÉDIT DE PRÉFINANCEMENT)

À REMPLIR CONJOINTEMENT PAR L'ÉTABLISSEMENT PRÊTEUR ET PAR L'EXPORTATEUR

## 1. IDENTIFICATION DES PARTIES

	Établissement prêteur	Société exportatrice
Raison sociale :		
	N° police cadre :	Réf. de l'enveloppe : PNV
Adresse :		
N° Siret (14 chiffres) :		
Interlocuteur :		
Téléphone :		
E-mail :		

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION COMMERCIALE

Montant du contrat (en euros) : €

Date de signature : (jj/mm/aaaa)

Acheteur :

Pays de destination finale :

Objet du contrat  
et nature des prestations :

Conditions de paiement (comptant, crédit acheteur, lettre de crédit, etc.) :

## 3. CARACTÉRISTIQUES DU CRÉDIT DE PRÉFINANCEMENT

Montant du principal (en euros) dans la limite du pic de besoin en trésorerie ressortant de l'annexe « Caractéristiques de l'opération commerciale et prévision de trésorerie »

€

Durée (en mois) de la période durant laquelle il est constaté un solde négatif sur l'annexe « Caractéristiques de l'opération commerciale et prévision de trésorerie »

Mois

Point de départ du crédit :

## 4. QUOTITÉ GARANTIE

Quotité garantie sollicitée

%

## **5. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS / PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL / CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS**

### **ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS**

1. Chaque signataire s'engage à tenir Bpifrance Assurance Export informé de toute modification des informations figurant dans la présente demande d'agrément garantie des préfinancements.
2. Chaque signataire s'engage, sur demande de Bpifrance Assurance Export, à fournir tout renseignement sur l'identité des personnes agissant pour son compte dans le cadre de l'opération d'exportation concernée par le crédit de préfinancement objet de la présente demande d'agrément ainsi que sur le montant et l'objet des commissions et/ou rémunérations qui leur auraient été ou devraient leur être versées.
3. Chaque signataire prend acte que Bpifrance Assurance Export, agissant en tant qu'organisme chargé par l'État de gérer et délivrer sous son contrôle, pour son compte et en son nom les garanties publiques pour le commerce extérieur prévues à l'article L.432-1 du Code des assurances, pourra communiquer aux autorités étatiques et instances multilatérales compétentes toute information ou d'une manière générale tout élément porté à sa connaissance dans le cadre de la présente demande d'agrément.
4. Chaque signataire déclare avoir pris connaissance de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, de la recommandation du 14 décembre 2006 sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public ainsi que des articles 435-3 et suivants du code pénal français relatifs à la lutte contre la corruption.
5. Chaque signataire déclare qu'il ne figure pas sur une liste d'exclusion accessible au public du Groupe de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Interaméricaine de Développement.
6. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne travaillant pour son compte dans le cadre des crédits de préfinancement objet de la présente demande d'agrément, n'ont au cours des 5 dernières années précédant cette demande, été condamnés par un tribunal national ou fait l'objet de mesures administratives nationales équivalentes pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.
7. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne travaillant pour son compte dans le cadre des crédits de préfinancement objet de la présente demande d'agrément, ne font l'objet de poursuites devant un tribunal national pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.
8. Chaque signataire déclare que ni lui ni toute personne agissant pour son compte dans le cadre des crédits de préfinancement objet de la présente demande d'agrément, n'ont commis d'actes de corruption prohibés par les articles 435-3 et suivants du code pénal français ou par la Convention OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, renforcée par la recommandation du Conseil de l'OCDE du 14 décembre 2006, et ne commettront de tels actes dans le cadre des desdits crédits de préfinancement.
9. Chaque signataire reconnaît qu'en cas de non-respect des déclarations et/ou engagements précités, Bpifrance Assurance Export sera en droit de refuser l'examen de toute nouvelle demande d'agrément pour des crédits de préfinancement le concernant.
10. Les déclarations et engagements précités sont souscrits par chaque signataire agissant conjointement et sans solidarité entre eux.

### **PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT PRÊTEUR**

#### **Nous prenons acte que :**

Bpifrance Assurance Export peut être amené à collecter directement ou indirectement différentes catégories de données à caractère personnel, notamment état civil, identité, données d'identification et /ou de domiciliation, informations d'ordre économique et financier, données de connexion, données sensibles notamment auprès du demandeur, via des sources publiques et privées.

Les données à caractère personnel nous concernant que nous vous fournissons dans le cadre de la présente demande de couverture seront utilisées par l'État et Bpifrance Assurance Export pour le traitement et la gestion de ladite demande de couverture et en particulier pour son traitement informatique lequel sera effectué sous la responsabilité de Bpifrance Assurance Export. Ces données pourront également, de convention expresse, être utilisées par l'État et Bpifrance Assurance Export pour la connaissance du client (KYC) et la gestion de la relation client et de manière générale respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à Bpifrance Assurance Export.

Ces données pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux tiers (hors entités du groupe Bpifrance) intervenant pour la mise en œuvre des couvertures concernées ainsi qu'à toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle dans le cadre d'une procédure administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes physiques dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94 710 Maisons Alfort Cedex.

Enfin ces personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Bpifrance Assurance Export pourra utiliser les données à caractère personnel nous concernant que nous lui avons fourni à des fins de prospection, par exemple pour nous informer de ses nouveaux produits ou de tout changement des produits existants, sous réserve que nous ayons manifesté notre accord à l'utilisation de ces données en cochant la case ci-contre

## CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Nous reconnaissons, consentons et autorisons expressément Bpifrance Assurance Export à transmettre des informations de nature confidentielle

- à l'État ;
- toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle française ou européenne qui a besoin d'en avoir connaissance dans le cadre d'une procédure administrative, judiciaire ou arbitrale ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux entités intervenant directement ou indirectement au titre de la présente demande dans le cadre d'accords de réassurance ou assurance conjointe ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux autres entités du groupe Bpifrance, dès lors que cette transmission est nécessaire pour permettre à ces entités de satisfaire à leurs obligations légales ou réglementaires.

Cette transmission d'informations intra-groupe ne dispense en aucun cas les entités du groupe Bpifrance des obligations de confidentialité d'origine légale, réglementaire ou contractuelle (en ce compris les règles définies en accord avec l'État) qui s'appliquent à elles à l'égard des tiers.

## 6. DOCUMENTS À JOINDRE

### 1. L'annexe « Caractéristiques de l'opération commerciale et prévisions de trésorerie »

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

### ÉTABLISSEMENT PRÊTEUR

Nom et qualité du signataire :

Je suis le représentant légal

Dans le cas contraire, joindre les copies de :

- votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- vos pouvoirs

Signature & cachet de l'établissement prêteur :

### SOCIÉTÉ EXPORTATRICE

Nom et qualité du signataire :

Je suis le représentant légal

Dans le cas contraire, joindre les copies de :

- votre carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- vos pouvoirs

Signature & cachet de la société exportatrice :

Envoyer les documents demandés à : [assurance-export-prefi@bpifrance.fr](mailto:assurance-export-prefi@bpifrance.fr)

#### Bpifrance Assurance Export

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État  
en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances  
SAS au capital de 30 000 000 euros – 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308  
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex  
Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01- [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr)